

Cliquez & accédez aux infos ! 

Date limite d'inscription :
5 mai 2026

1

Je télécharge
& désigne la personne
qui votera à l'AG.
[uniquement pour les personnes morales]

2

Je vérifie
si je suis à jour de ma
cotisation 2026

3

Je m'inscris
en remplissant le
formulaire en ligne

J'indique ma non participation en
remplissant le formulaire en ligne :

Comment voter ?

Un vote électronique permettra aux
adhérents présents et à jour de leur
cotisation de voter durant l'AGO.

Une plateforme Balotilo,
simple à utiliser au moyen :

- d'un navigateur internet, disponible
à partir d'un smartphone, d'une
tablette connecté(e) à internet en
4G.

- d'identifiants de connexion, qui
seront envoyés par mail et sms

Les détails relatifs aux modalités
de vote seront communiqués
ultérieurement.

Jeudi 21 mai 2026 à 11 h 00

Accueil des participants à partir de 10 h 30

EN PRESENTIEL

Forum 104
104 rue de Vaugirard
75006 PARIS

EN DISTANCIEL



A L'ORDRE DU JOUR

11 h - 13 h

1. Approbation du compte rendu de l'AGO 2025
2. Approbation des comptes rendus des AGE 2026
2. Rapport moral de la Présidente
3. Présentation des comptes et rapport du commissaire aux comptes
4. Présentation du Budget prévisionnel 2026
5. Présentation de l'activité 2025 de la Direction Générale

13 h - 14 h : Pause repas

14 h - 16 h

1. Actualités socio-judiciaires
2. Élection des membres du Conseil d'administration

Règlement Intérieur & Statuts



L'essentiel pour voter

Au 5 mai 2026

*Date limite
d'inscription*



ÊTRE À JOUR DE SA COTISATION 2026



AVOIR ÉTÉ DÉSIGNÉ.E PAR SON/SA PRÉSIDENT.E

comme étant la personne habilitée à voter lors de l'AG.

| Ce document doit être obligatoirement adressé à Citoyens & Justice.



ÊTRE INSCRIT.E, via le formulaire dédié

| Aucune personne inscrite après le 5 mai ne pourra prendre part aux différents votes.

Si vous donnez un pouvoir à un autre adhérent



DÉSIGNER L'ASSOCIATION ADHÉRENTE

qui vous représentera dans le formulaire dédié

| Sans désignation de votre part, le bon pour pouvoir ne sera pas valide



Contactez Citoyens & Justice au 05.56.93.62.26
ou par mail communication@citoyens-justice.fr

Le 15 mai de l'an deux mille vingt-cinq à 10 heures 30, les membres de la fédération se sont réunis en assemblée générale ordinaire, en présentiel à la Ligue des droits de l'Homme à Paris et par visioconférence, conformément à l'article 5 des statuts, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 23 janvier 2025.

L'assemblée est présidée par Marielle Thuau, Présidente.

Une feuille de présence attestant de la participation des adhérentes et adhérents demeure annexée au présent procès-verbal.

Conformément aux statuts validés lors de l'AGE du 17 décembre 2024, l'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des membres présents ou représentés (Article 5 des Statuts), ou à la majorité des votants pour l'élection au Conseil d'administration (Article 6 des Statuts).

Madame Marielle Thuau rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu de l'AGO 2024
- Rapport moral de la Présidente
- Présentation des comptes et rapport du commissaire aux comptes
- Affectation du résultat
- Présentation du Budget prévisionnel 2025
- Présentation de l'activité 2024 de la Direction Générale
- Election du/de la Président.e de Citoyens & Justice
- Election des membres du Conseil d'administration (21 postes à pourvoir)
- Questions diverses

Conformément à l'article 2.7 du nouveau règlement intérieur, l'Assemblée Générale du 15 mai 2025 se compose de :

160 membres ont été convoqués pour participer à l'Assemblée Générale (151 personnes morales et 9 personnes physiques).

Les membres présents sont au nombre de 41 associations (17 en présentiel et 24 en distanciel).

Les membres représentés sont au nombre de 6 associations.

Marielle Thuau rappelle que l'organisation de l'assemblée générale tient compte de la mobilisation concernant la protection de l'enfance à l'appel des 400 000. Un temps sera, réservé entre 12h et 14h, afin de permettre aux personnes qui le souhaitent

de se rendre à Paris au point de mobilisation, à savoir les Invalides.

PREMIERE RESOLUTION

(Résolution N° 1 : adoption du procès-verbal de l'AGO du 22 mai 2024)

Marielle Thuau demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est apportée. L'assemblée générale adopte le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2024.

Votants :	41
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	40

DEUXIEME RESOLUTION

(Résolution N° 2 : Adoption du rapport moral)

La Présidente de la fédération présente l'activité de la fédération pendant l'année 2024.

Un débat est ouvert à la suite de la prise de parole de Marielle Thuau.

L'assemblée générale adopte le rapport moral de Marielle Thuau, Présidente.

Votants :	41
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	41

TROISIEME RESOLUTION

(Résolution N° 3 : approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2024)

L'assemblée générale approuve les comptes, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, présenté par Madame Olga Louis Richon, représentant l'association APERS à Aix-en-Provence, Trésorière adjointe de la Fédération.

Lucas Sarlange et Vincent Boyer, commissaires aux comptes du cabinet AUDECA, certifient que les comptes annuels clos au 31 décembre 2024 sont réguliers et sincères et donne quitus au conseil pour sa gestion dudit exercice (cf comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 en annexe).

Votants :	41
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	41

QUATRIEME RESOLUTION

(Résolution N° 4 : adoption de l'affectation du résultat)

L'assemblée générale décide de l'affectation du résultat excédentaire de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de 54.526 € en report à nouveau.

Votants :	41
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	40

CINQUIEME RESOLUTION

(Résolution N° 5 : Approbation du budget prévisionnel de l'année 2025)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du budget prévisionnel présenté par Madame Olga Louis-Richon, représentant l'association Apers de Aix-en-Provence, Trésorière adjointe de la Fédération, approuve le budget prévisionnel pour l'exercice de l'année 2025 (cf. annexe).

Votants :	41
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	41

PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ 2024

Stéphane Landreau présente le rapport d'activités 2024 dans ses grandes lignes.

Il rappelle la structuration des instances de la fédération : la gouvernance, l'enjeu essentiel des 3 commissions nationales qui sont fondatrices du plaidoyer, les réunions régionales pour des questions transversales, le conseil consultatif et les comités scientifiques.

SIXIEME RESOLUTION

(Résolution N° 6 : Approbation du rapport d'activités 2024)

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport d'activités 2024, présenté par Stéphane Landreau, Directeur Général, approuve ce rapport pour l'année 2024 (cf. annexe).

Votants :	41
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	41

SEPTIEME RESOLUTION

(Résolution N° 7 : Election du/de la Président.e de Citoyens & Justice)

Le mandat de 3 ans de la Présidente de Citoyens & Justice, Marielle Thuau, arrive à son terme.

Marielle Thuau, ayant fait parvenir sa candidature avant la date limite de dépôt, soit le 15 avril 2025, sa candidature est présentée au vote. Aucune autre candidature n'a été reçue.

Marielle Thuau est élue Présidente de la Fédération pour un **mandat de 3 ans**.

Votants :	42
N'ayant pas pris part au scrutin :	4
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	38

HUITIEME RESOLUTION

(Résolution N° 8 : Election des membres du Conseil d'administration)

Selon l'article 23 des statuts, tous les mandats en cours au Conseil d'administration prennent fin à l'Assemblée générale suivant le vote des statuts validés lors de l'AGE du 17 décembre 2024.

19 candidatures (pour 20 postes) à la fonction d'administrateur.rice au sein du conseil d'administration sont présentées. Aucune candidature pour les 4 postes possibles en tant que personnes physiques n'a été présentée.

Conformément aux statuts, Madame Marielle Thuau, indique que 19 candidatures sont parvenues au siège de la fédération, avant la date limite de dépôt, soit le 15 avril 2025.

Les associations suivantes présentent leurs candidatures :

- AAESMO à Woippy
- ACJM à Coutances
- ADAES44 à Nantes
- AJHIRALP à Grenoble
- APCARS à Paris
- APERS à Aix-en-Provence
- APREMIS à Amiens
- ARSEAA à Toulouse
- ASSOEDY à Versailles
- AURORE à Paris
- AVEDEACJE à Evreux
- CODASE à Grenoble
- DON BOSCO à Brest
- HARPEGES à Grasse
- L'ILOT à Pantin
- PERMIS DE CONSTRUIRE France à Nantes
- SAAJ à Le Mans
- UCRM à Toulouse
- Fondation AJD Maurice Gounon à Caluire et Cuire

Les représentants de ces associations présentent leur profession de foi respective, parvenu en amont de la tenue de cette assemblée générale.

L'élection est organisée à la suite de ces prises de paroles.

Les associations élues sont :

- AAESMO à Woippy 38 voix
- ACJM à Coutances 36 voix
- ADAES44 à Nantes 36 voix
- AJHIRALP à Grenoble 35 voix
- APCARS à Paris 35 voix
- APERS à Aix-en-Provence 37 voix
- APREMIS à Amiens 36 voix
- ARSEAA à Toulouse 34 voix
- ASSOEDY à Versailles 36 voix
- AURORE à Paris 36 voix
- AVEDEACJE à Evreux 38 voix
- CODASE à Grenoble 36 voix
- DON BOSCO à Brest 37 voix
- HARPEGES à Grasse 36 voix
- L'ILOT à Pantin 36 voix
- PERMIS DE CONSTRUIRE France à Nantes 37 voix
- SAAJ à Le Mans 35 voix
- UCRM à Toulouse 34 voix
- Fondation AJD Maurice Gounon à Caluire et Cuire 37 voix

A la suite du tirage au sort, conformément à l'article 23 des statuts, les durées des mandats sont validées comme suit :

Mandats de 1 an :

- ADAES44 à Nantes
- PERMIS DE CONSTRUIRE France à Nantes
- ACJM à Coutances
- Fondation AJD Maurice Gounon à Caluire et Cuire
- AVEDEACJE à Evreux
- AURORE à Paris

Mandats de 2 ans :

- ASSOEDY à Versailles
- SAAJ à Le Mans
- CODASE à Grenoble
- APERS à Aix-en-Provence
- APCARS à Paris
- ARSEAA à Toulouse
- DON BOSCO à Brest

Mandats de 3 ans :

- AAESMO à Woippy
- AJHIRALP à Grenoble
- APREMIS à Amiens
- HARPEGES à Grasse
- L'ILOT à Pantin
- UCRM à Toulouse

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente demande si des questions diverses se posent.

Aucune question diverse n'est sollicitée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Marielle Thuau, Présidente, déclare la séance levée à 15 heures 30, après avoir rappelé que la prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mercredi 4 juin 2025 de 14h à 16h en visioconférence, notamment afin d'élire les membres du bureau, les présidents des commissions et les administrateurs.trices référents de l'animation en régions.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire.

Marielle THUAU
Présidente

ACJM
Secrétaire
Représentée par
Jean-Patrick CLEMENT

Le 9 février deux mille vingt-six à 17 heures,

Les membres de la fédération se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en visio conférence, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 20 janvier 2026, afin de modifier un point des statuts et voter une résolution complémentaire, en conformité avec les obligations liées à la démarche de Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP).

L'assemblée est présidée par Madame Marielle Thuau, Présidente, qui constate que ladite Assemblée Générale ne pourra pas se tenir faute de quorum.

Les statuts actuels prévoient, pour la tenue de cette AGE, qu'un quart des membres en exercice représentant au moins le quart des voix doit être physiquement présent.

Il est constaté :

35 adhérent.e.s votant.e.s présent.e.s
2 adhérent.e.s votant.e.s représenté.e.s
Sur 142 adhérent.e.s à jour de leur cotisation au jour de l'AGE
Le quorum à 36 votants, n'étant pas atteint

Comme prévu par les statuts, une seconde AGE sera convoquée dans 15 jours, soit le 23 février 2026 à 17h, avec le même ordre du jour.

Madame Marielle Thuau, Présidente, remercie les participant.e.s et déclare la séance levée à 17h30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire.

Le 9 février 2026,

Marielle THUAU
Présidente

ACJM
Secrétaire
Représentée par
Jean-Patrick CLEMENT

Le 23 février deux mille vingt-six à 17 heures,

Les membres de la fédération se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en visio conférence, sur convocation faite par le conseil d'administration en date du 20 janvier 2026, afin de valider les nouveaux statuts et règlement intérieur en conformité avec les obligations liées à la démarche de Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP).

L'assemblée est présidée par Madame Marielle Thuau, Présidente, qui constate que ladite Assemblée Générale Extraordinaire est en mesure de se tenir. Les statuts actuels prévoyant, qu'en deuxième convocation, les décisions soient prises à la majorité des votants.

Il est constaté :

24 adhérent.e.s votant.e.s présent.e.s dont 4 représenté.e.s

Sur 149 adhérent.e.s à jour de leur cotisation au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Madame Marielle Thuau, Présidente, rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur les deux motions complémentaires nécessaires à la constitution du dossier de Reconnaissance d'Utilité Publique.

Un temps d'échange est organisé à l'issue de la présentation, suivi de deux votes électroniques.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale mandate le Conseil d'administration de Citoyens & Justice afin d'engager une démarche de Reconnaissance d'Utilité Publique de la fédération, et d'engager toutes les actions nécessaires à cette demande.

Votants :	24
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Bulletin blanc :	0
Pour :	24

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne le président ou la présidente de Citoyens & Justice pour opérer si nécessaire toutes modifications non substantielles des projets de statuts qui interviendraient à la demande de l'administration en charge d'instruire la demande de Reconnaissance d'Utilité Publique, ou du Conseil d'Etat.

Votants :	24
N'ayant pas pris part au scrutin :	0
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

La Présidente se félicite des résultats des votes et indique que l'étape suivante est celle de la transmission du dossier complet au ministère de l'Intérieur pour approbation de la Reconnaissance d'Utilité Publique.

Madame Marielle Thuau, Présidente, remercie les participant.e.s, ainsi que les membres du conseil d'administration et Stéphane Landreau pour ce travail d'importance et déclare la séance levée à 17 heures 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal signé par la Présidente et la Secrétaire.

Le 23 février 2026,

Marielle THUAU
Présidente

ACJM
Secrétaire
Représentée par
Jean-Patrick CLEMENT

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux nouveaux statuts et règlement intérieur de Citoyens & Justice, validés en AGE le 17 décembre 2024, nous vous informons que 6 des mandats des administrateurs.rices prendront fin le 21 mai prochain.

L'APPEL A CANDIDATURES

L'appel à candidatures a été adressé à l'ensemble des adhérents le 13 avril dernier par lettre aux adhérents et concerne **l'élection de 7 membres issus du collège des personnes morales et de 4 membres issus du collège des personnes physiques du Conseil d'administration** :

Selon les nouveaux statuts, le conseil d'administration est réparti selon deux collèges :

- le collège des personnes morales, composé de 20 membres ;
- le collège des personnes physiques, composé de 4 membres.

**Rejoignez le Conseil d'Administration de la fédération
en adressant votre candidature
avant le 5 mai 2026 !**

LES MODALITÉS DE CANDIDATURES

- Être à jour de sa cotisation pour l'année 2026
- Remplir le formulaire de candidature avant le 5 mai 2026
- Adresser pour le 5 mai à la direction générale par e-mail votre profession de foi écrite (maximum 2 pages). Celle-ci sera ensuite communiquée à l'ensemble des adhérents par lettre aux adhérents.
- Présenter votre profession de foi à l'oral lors de l'assemblée générale le 21 mai 2026 à partir de 14 h 00 (2 minutes par personne)

Vous souhaitez candidater ?

Date limite de candidature : 5 MAI 2026

Nous vous invitons à :

- 1. Remplir le formulaire en ligne**
- 2. Adresser, avant le 5 mai 2026, une lettre de motivation** à la direction générale (direction@citoyens-justice.fr) qui sera envoyée à l'ensemble des adhérents
- 3. Présenter** au cours de l'assemblée générale **votre candidature** aux adhérents présents.

**Election des membres
du Conseil d'administration**

CANDIDATER



ÉLÉMENTS FINANCIERS

Vous trouverez ci-dessous les éléments financiers de Citoyens & Justice qui sont à télécharger

COMPTE DE RÉSULTAT 2025 & BILAN AU 31/12/2025

BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

PROCHAINES COMMUNICATIONS

- Rapport d'activités 2025
- Rapport moral 2025 de la présidente
- Candidatures et professions de foi des candidat.e.s au Conseil d'administration de C&J
- Modalités de vote et de participation (Balotilo & Zoom)

**Ces documents vous seront adressés
courant avril et mai
par lettre aux adhérents.**